



Rapport non-financier 2023

Rapport non-financier 2023

- La déclaration d'informations non-financières, telle que visée à l'article 3 :6§4 du CSA, fait partie du rapport annuel du Groupe P&V.
- Ce rapport suit les lignes directrices de l'OCDE en matière de reporting durable.

Table des matières

Avant-propos.....	4	3	
I		Notre Impact.....	22
Notre Groupe.....	6	3.1 Investir pour une prospérité durable	24
1.1 Le Groupe P&V dans les grandes lignes	8	3.1.1 Les risques de durabilité	
1.2 Notre modèle de distribution.....	9	3.1.2 Le Groupe P&V, investisseur responsable	
1.3 Nos solutions	10	3.1.3 Inclusions des critères ESG dans notre politique d'investissement	
1.3.1 Nos écosystèmes		3.1.4 Inclusions des critères ESG dans notre offre de produits	
1.3.2 Nos récompenses : Trophées Decavi 2023		3.2 Agir pour le bien de la société	28
1.4 La prévention	12	3.2.1 La Fondation P&V	
2		3.2.2 Le Conseil des usagers	
Notre Stratégie.....	14	3.2.3 Favoriser et soutenir le modèle coopératif en Belgique	
2.1 Notre raison d'être.....	16	3.2.4 Nos collaborateurs en action	
2.2 Notre Vision et notre Mission	17	3.2.5 Participations et soutien à l'économie locale et sociale	
2.3 Notre stratégie à long terme	18	3.2.6 Respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et la subornation	
2.4 Développement Durable.....	19	3.2.7 Politique d'intégrité	
2.5 Notre modèle coopératif	20	3.3 Bien-être de notre personnel	34
2.6 Le Groupe P&V, détenteur du label 'Entreprise Ecodynamique'	21	3.3.1 Notre culture	
		3.3.2 Formations	
		3.3.3 Egalité des genres et diversité	
		3.3.4 Politique de rémunération et autres avantages	
		3.3.5 Nos récompenses : Top Employer 2024	
		3.4 Contribuer à une planète saine	36
		3.4.1 Activités éligibles à la taxonomie verte de l'Union Européenne	
		3.4.2 Activités d'assurance non-vie	
		3.4.3 Activités d'investissement	
		3.4.4 Durabilité de nos activités sur le plan environnemental	
		3.4.5 Nos actions pour réduire nos émissions de CO2	
		3.4.6 Notre gestion des déchets	
		3.4.7 Des fournisseurs responsables	
		3.4.8 Gestion de notre infrastructure	
		3.4.9 Déplacements durables domicile-travail	



Avant-propos

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport non-financier du Groupe P&V, qui expose notre engagement en faveur du développement durable et notre vision stratégique pour un avenir qui l'est tout autant.

Au sein du Groupe P&V, si l'année 2023 ne fut pas celle d'une grande révolution en termes de durabilité, ce fut cependant celle d'une importante évolution. Non seulement le sujet a été à l'ordre du jour de la quasi-totalité des activités de notre Groupe, mais nous avons également constitué une équipe entièrement et spécifiquement dédiée à toutes les facettes du développement durable.

Ce rapport non-financier sera le dernier à être publié sous ce titre et sous cette forme. En effet, la directive européenne sur 'la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises' (CSRD), nous impose dès l'année prochaine, de rendre compte de notre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), de manière uniforme et transparente. Comme quelque 2000 entreprises en Belgique, et toutes les autres en Europe, nous avons devant nous une tâche immense au niveau de la collecte et de la communication de ces données.

Mais comme le disait Churchill, « un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté », et le Groupe P&V adopte clairement l'attitude du second. Même si ce qui nous attend est loin d'être facile, et que la CSRD est un défi de plus, parmi les multiples qui jalonnent notre chemin.

Car oui, pour le Groupe P&V, en plus d'être une responsabilité, la durabilité est une réelle opportunité que nous devons saisir. C'est notamment l'occasion rêvée de faire passer notre stratégie de développement durable au niveau supérieur, et de créer plus de valeur pour nos client(e)s, nos collaborateurs et collaboratrices, nos partenaires de distribution. Et de manière générale, pour la société.

Bien sûr, les assureurs sont des institutions financières, mais ce sont surtout des gardiens de la solidarité. Notre rôle va bien au-delà du règlement de sinistres, nous contribuons à la résilience des communautés et à un avenir meilleur pour toutes et tous.

Dans un monde en perpétuel mouvement, il est donc crucial que nous assumions nos responsabilités pour participer à une société meilleure. Ce rôle est profondément ancré dans notre cœur d'activités, gestionnaires de risques et investisseurs, et nous nous engageons à consacrer les ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs de durabilité.

Je tiens à remercier nos coopérateurs et coopératrices, nos client(e)s, nos collaborateurs et collaboratrices et nos partenaires, pour leur engagement en faveur du développement durable. Car c'est ensemble que nous aurons un impact positif pour construire un avenir durable.

Bonne lecture!



Hilde Vernailen
Président du Comité de direction

I Notre Groupe





I.1 Le Groupe P&V dans les grandes lignes

Un groupe coopératif d'assurances

En tant que société coopérative, nous sommes guidés par nos valeurs et la réalisation d'un équilibre financier à long terme. Notre mission est d'offrir de la protection au plus grand nombre, en rendant l'assurance accessible et inclusive, en investissant dans la prévention, et tout cela de façon durable et grâce à la forte implication des collaborateurs. Nos bénéficiaires sont réinvestis principalement dans notre groupe en faveur de nos clients, mais aussi dans la participation au développement de l'économie sociale en Belgique.

Outre nos activités d'assurance, nous contribuons activement et concrètement à une citoyenneté responsable et à une société plus solidaire. Nous le faisons également par le biais de la Fondation P&V, qui lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et les encourage à une citoyenneté active.

Une histoire remontant à plus de 100 ans

L'objectif lors de notre création en 1907, était de proposer des assurances équitables et abordables à la population active défavorisée. Aujourd'hui encore, la solidarité avec les assurés et la société reste notre moteur.

Ancrage local

Dans un paysage financier issu de fusions au niveau européen, le Groupe P&V a conservé à travers toute son histoire son indépendance et sa spécificité d'assureur belge. Grâce à cette focalisation exclusive sur notre pays, nous connaissons parfaitement notre marché.

Cet ancrage local garantit la stabilité nécessaire à nos clients, intermédiaires et collaborateurs.

Coopération belge tournée vers l'international

Bien que nous soyons entièrement concentrés sur notre marché domestique et que toutes nos décisions soient prises en Belgique, le Groupe P&V a joué à travers toute son histoire un rôle de pionnier dans la collaboration internationale entre assureurs coopératifs ou mutualistes.

Nous participons à la mise en place de partenariats européens et mondiaux, et de fédérations comme Euresa, Amice et ICMIF, et nous y jouons toujours un rôle actif. Les assureurs coopératifs et mutualistes y travaillent ensemble au renforcement de leur position sur leurs marchés respectifs, et plus généralement au développement du secteur.

Notre CEO, Hilde Vernailen, de 2016 à 2022, a assuré la présidence de l'ICMIF, seul organe de représentation mondiale du secteur de l'assurance coopérative et mutualiste. Il propose à ses membres des services et activités uniques et une valeur ajoutée persistante et n'existant nulle part ailleurs. L'ICMIF est la propriété des organisations affiliées qui l'administrent et le gèrent activement. L'ICMIF veut aider ses membres à atteindre leurs objectifs stratégiques, et à croître de manière durable sur leur marché en utilisant la connaissance, les compétences et l'expérience du réseau mondial de l'ICMIF. Il représente les intérêts du secteur auprès des principales parties prenantes. Reconnaisant que le secteur de l'assurance coopérative/mutuelle est essentiel à la réalisation des objectifs de développement du-

secteur des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ICMIF, ont formé en 2022 un partenariat qui vise à approfondir leur collaboration à travers certaines initiatives telles que l'assurance inclusive (micro-assurance) et l'investissement responsable.

Depuis 2022, Hilde Vernailen occupe la Présidence d'Euresa, un Club d'Entreprises au service de l'innovation dans le monde de l'assurance. L'association Euresa se positionne comme un outil de coopération et de mise en réseau entre 17 mutuelles et coopératives d'assurance européennes et du bassin méditerranéen. À travers le partage d'expériences et la mutualisation des savoir-faire, Euresa contribue à renforcer la compétitivité et les performances de ses membres sur leurs marchés respectifs, au bénéfice de leurs assurés et dans le respect de leur identité et valeurs communes.

En Belgique aussi, le Groupe P&V s'implique énormément dans les avancées du secteur de l'assurance. Ainsi, nombre de ses collaborateurs sont actifs à divers échelons d'Assuralia, la fédération du secteur. Hilde Vernailen en est la présidente depuis 2020, après 6 années passées dans le rôle de vice-présidente.

1. Collaboration entre les assureurs coopératifs et mutualistes européens
2. Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe
3. International Cooperative and Mutual Insurance Federation





1.2 Notre modèle de distribution

Le Groupe P&V propose des solutions d'assurances aux particuliers, indépendants, entreprises, institutionnels et associations établis en Belgique, via différentes marques et plusieurs canaux de distribution.

Plus de 330 agents et sous-agents d'assurances travaillent exclusivement pour la marque P&V. Plus de 1.400 courtiers en assurances ont un partenariat avec Vivium.

Les intermédiaires professionnels d'assurances jouent un rôle clé dans notre modèle. Les agents et les courtiers connaissent leurs clients, prodiguent les conseils adéquats et offrent un soutien en cas de sinistre. C'est dans ces moments qui comptent pour le client, que l'intermédiaire démontre sa valeur ajoutée. Le modèle agent de P&V nous permet de rester fidèle à nos valeurs : accessibilité (en restant proches de nos clients grâce à notre réseau physique d'agents, mais aussi en développant des canaux digitaux permettant à nos clients d'interagir à distance), durabilité (relation humaine au travers d'un réseau stable d'agents), prévention (en assurant une expertise et un conseil personnalisé) et implication.



1.3 Nos solutions

1.3.1 Nos écosystèmes

Pour adapter de manière optimale notre offre aux besoins du client, nous sommes très attentifs au positionnement et au développement de produits d'assurance et de services au sein des écosystèmes dans lesquels évolue le client.

Un écosystème est un réseau d'organisations et d'entreprises qui échangent des produits, des processus et des services, et les rassemblent dans une offre commune. Cela permet de créer des solutions présentant pour les clients une plus grande valeur ajoutée que les solutions individuelles des organisations ou des entreprises.

Le Groupe P&V construit sa stratégie autour des six écosystèmes suivants :

Ma mobilité

Soutien aux clients dans leurs déplacements, et ce peu importe le mode de transport qu'ils utilisent, la fréquence et la façon de l'utiliser.

Ma maison et ma famille

Soutien à tous les types de famille dans leur évolution, leurs activités et leur quotidien, pour les protéger des aléas de la vie.

Mes affaires / Mes activités

Soutien du développement des entreprises et institutions, de leurs interactions avec le monde extérieur pour les protéger et assurer la continuité de leurs affaires et activités.

Ma pension

Soutien aux clients pour leur permettre d'une part de préparer leur retraite, pour qu'ils puissent maintenir un certain niveau de vie à ce moment-là, tant en termes de ressources financières que de bien-être, et d'autre part de se protéger, protéger leur famille et leurs revenus en cas de décès ou d'incapacité de travail.

Ma santé

Soutien à la santé et au bien-être de nos clients en rendant les services médicaux accessibles et en privilégiant la prévention, ceci en collaboration avec les experts en santé.

Ma longévité

Soutien aux clients, même après leur vie active, en leur offrant des solutions qui leur permettent de conserver au maximum leur niveau de vie souhaité et de préserver leur dignité dans les moments les plus difficiles.



1.3.2 Nos récompenses : Trophées Decavi 2023

Decavi, une organisation de spécialistes en assurances, décerne chaque année ses Trophées. Attribués par un jury indépendant, ils récompensent les meilleures assurances et les solutions les plus innovantes.

Trophée en matière de digitalisation : Life-Connect et portail clients MyVivium

MyVivium est l'espace client en ligne qui donne un aperçu simple des assurances épargne et investissement, ainsi que des assurances pension de nos clients. Ils y trouvent les détails de leur(s) contrat(s), comme le capital total épargné ou investi et sa répartition selon différents taux d'intérêt (branche 21) et fonds (branche 23). Ils y trouvent également l'attestation fiscale la plus récente et le relevé annuel. Plus de 25% de nos clients utilisent d'ailleurs déjà activement MyVivium, et ce chiffre augmente de jour en jour.

Trophée pour la Convention de pension pour travailleurs indépendants (CPTI)

Un indépendant sans société peut se constituer une pension complémentaire à des conditions fiscalement intéressantes grâce à la Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants (CPTI). Outre une éventuelle Pension Libre Complémentaire pour Indépendant (PLCI), il est donc possible d'épargner pour un capital pension supplémentaire (jusqu'à 80% du revenu moyen des trois dernières années).

Auprès du Groupe P&V, la CPTI peut être complétée par une protection supplémentaire en cas de décès ou d'incapacité de travail, et il y a différentes options d'épargne : une solution en branche 21 pour un rendement garanti avec une éventuelle participation bénéficiaire, une assurance en branche 23 pour un rendement potentiellement plus élevé, ou une combinaison des deux.

Meilleure campagne publicitaire : « Le maximum, c'est un minimum pour Vivium »

Notre dernière campagne publicitaire « Le maximum : c'est un minimum pour Vivium » se distingue par son originalité au niveau du message et de l'image. Nous voulons montrer à tous le niveau élevé de nos services, de notre expertise et de nos conseils, pour le client en recherche de solution pour sa pension ou ses investissements.



Meilleure assurance moto

L'assurance moto du Groupe P&V, commercialisée sous les marques P&V et Vivium, a été élue meilleure de Belgique pour la quatrième année consécutive. Le jury a apprécié que les clients, avec l'expertise de leur conseiller, puissent composer leur assurance à la carte, en fonction de leurs besoins. Sans oublier des avantages tels que la protection de l'équipement moto et l'accès premium à une application dédiée à la moto, Liberty Rider, pendant toute la durée du contrat.

Meilleure protection juridique auto

Pour la onzième année consécutive, Arces remporte le trophée de la meilleure protection juridique auto. La protection juridique d'Arces a été conçue pour répondre parfaitement aux besoins des clients, tant dans leur vie privée que professionnelle, à un prix très compétitif. Un argument convaincant pour le jury reste l'Article 1, par lequel Arces s'engage à adapter ses conditions si un client trouve de meilleures conditions auprès d'un autre assureur sur le marché belge. Une promesse claire qui lui permet d'occuper une place de choix sur le marché.



I.4 La prévention

Nous recourons à notre expertise pour aider nos clients lors de sinistres, mais aussi pour prévenir leur survenance. Grâce à la technologie digitale, nous élaborons des solutions innovantes qui limitent les risques pour nos clients.

Prévention et santé

Depuis quelques années, la santé est devenue et reste une préoccupation majeure pour de nombreuses personnes. Les clients sont plus que jamais ouverts aux solutions touchant au bien-être, à la prévention et à la protection. En outre, l'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement de la population et la crainte de nouvelles pandémies génèrent nombre de nouveaux besoins dans le domaine de la santé.

Prévention et mobilité

Mobilité douce, prévention et sécurité vont de pair. Désireux d'être pionniers en matière de prévention et de sécurité, nous avons conclu différents partenariats au profit de nos clients. Ainsi, nous collaborons avec Proviz, fournisseur de vêtements de haute visibilité pour les usagers de la route, avec Cosmo Connected, qui propose des casques et feux de vélos à connecter à son smartphone, et une application pour partager son trajet avec ses proches, et avec Hexlox, fournisseur de solutions antivol pour les différents éléments du vélo. Les clients peuvent bénéficier d'une réduction sur cette gamme de produits.

En 2022, le Groupe P&V est devenu actionnaire aux côtés de D'leteren dans la scale-up belge Joule, dont il assure également les flottes de vélos. Joule est une scale-up prometteuse qui œuvre pour une plus grande durabilité des déplacements quotidiens domicile/lieu de travail. Elle propose des vélos de société, et un soutien aux déplacements professionnels par le biais d'un leasing de vélos ou d'une vente directe. Cette scale-up est active dans le B2B et le secteur public.

En tant qu'assureur (vélo), le Groupe P&V mise depuis longtemps déjà sur la mobilité durable. En 2023, le Groupe a participé à la campagne « Velo Veilig Vlaanderen », permettant de répertorier des endroits potentiellement dangereux pour les cyclistes. Depuis quelques années, P&V est également le sponsor principal de l'émission dédiée au cyclotourisme, Le Beau Vélo de Ravel. Aujourd'hui, le Groupe mise sur des déplacements durables domicile/lieu de travail. Le nouveau partenariat avec Joule est idéal pour cela.

Nous collaborons également avec le Gracq / Fietsersbond, un partenariat qui se traduit par des newsletters pour nos clients avec des conseils sur la sécurité routière à vélo et une contribution financière de P&V au GRACQ / Fietsersbond chaque fois qu'un client n'a pas eu de sinistre pendant 12 mois consécutifs.

Prévention sur les réseaux sociaux

Sur nos réseaux sociaux, nous sommes particulièrement attentifs à la prévention et donnons régulièrement conseils et astuces à nos followers pour se protéger efficacement contre les risques les plus divers.





2 Notre Stratégie





2.1 Notre raison d'être

Notre raison d'être c'est d'offrir de la protection au plus grand nombre, en rendant l'assurance accessible et inclusive, et en investissant dans la prévention, tout cela de façon durable et grâce à la forte implication des collaborateurs.



2.2 Notre Vision et notre Mission

La mission du Groupe P&V consiste à fournir une protection adéquate à ses clients. Cette mission repose sur les valeurs et principes coopératifs. Elle se décline dans des comportements et les valeurs attendus de nos collaborateurs (culture d'entreprise).



Notre vision repose sur quatre dimensions :

1 – Accessibilité

Nous proposons des protections répondant à l'essentiel des besoins actuels et futurs de chacun, particulier, indépendant, entreprise, association ou institution.

En facilitant l'accès à l'assurance au plus grand nombre et en veillant à ce que chacun soit correctement assuré, le Groupe P&V traduit son engagement pour une société solidaire et durable.

Nos solutions d'assurances proposées au juste prix sont simples et transparentes.

2 – Prévention

Nous combinons nos compétences d'assureur et les technologies nouvelles, pour des réponses novatrices de prévention et de réduction des risques.

Le Groupe P&V mobilise son expertise pour que chacun se prémunisse au mieux des aléas de la vie et planifie son avenir.

3 – Durabilité

Notre stratégie et nos actions contribuent au développement de notre entreprise et de la société en général sur le plan économique, sociétal et environnemental.

4 – Implication

Le Groupe P&V est reconnu pour l'implication de ses collaborateurs envers ses clients et autres parties prenantes.



2.3 Notre stratégie à long terme

La stratégie du Groupe P&V repose sur 3 dimensions de développement de ses activités :

- Le renforcement de son cœur de métier avec une croissance forte afin d'augmenter son impact sociétal via des solutions d'assurances inclusives de qualité proposées au plus grand nombre
- L'élargissement de son cœur de métier pour offrir plus de solutions à ses clients et aux autres parties prenantes du Groupe
- Le développement au-delà du cœur de métier pour accélérer la contribution du Groupe au développement de l'économie sociale en Belgique

Ce développement s'accompagne d'un renforcement de l'image du Groupe et d'une mise en action plus forte de ses valeurs. L'objectif est de revendiquer plus clairement l'ADN coopératif, en devenant un champion de la durabilité et en créant de la valeur pour les différentes parties prenantes.

2.4 Développement Durable

La mission du Groupe P&V consiste à fournir une protection adéquate à ses clients. Cette mission repose sur les valeurs et principes coopératifs. Elle se décline dans « La durabilité ou le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Une approche complémentaire du développement durable consiste à veiller à l'équilibre des 3P (Personnes, Planète et Profit ou People, Planet & Profit en anglais) et souvent complété par les 2 derniers P que sont Paix et Partenariats (Peace & Partnerships en anglais).

Le Groupe P&V a défini sa stratégie d'entreprise en veillant à y intégrer les aspects de durabilité essentiels, au niveau environnemental (E), social (S) et de gouvernance (G).

Cette intégration des aspects de durabilité sur tous les axes de la stratégie, vise aussi bien à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité (la matérialité financière, aussi appelée « outside-in »), qu'à minimiser (maximiser) les impacts négatifs (positifs) générés par le Groupe P&V sur l'environnement et les personnes (la matérialité d'impact, aussi appelée « inside-out »).

Cette approche permet aussi de s'adresser à l'ensemble des parties prenantes du Groupe P&V, en ce compris la chaîne de valeur en amont et/ou en aval.

Notre politique en matière de durabilité établit un cadre de référence et des principes qui seront déclinés de manière plus spécifique au sein de l'ensemble du Groupe P&V à travers différent(e)s :

- politiques stratégiques, tactiques ou opérationnelles,
- actions et des projets concrets,
- objectifs et des indicateurs de suivi.



2.5 Notre modèle coopératif

Depuis sa création en 1907, la Prévoyance Sociale, devenue P&V en 1993, est une société coopérative active dans le domaine de l'économie sociale. Elle trouve son origine dans la volonté d'instaurer une société d'assurance non spéculative, offrant une couverture à un maximum de personnes face aux principaux risques inhérents à la vie privée ou professionnelle. Plus d'un siècle après sa création, la coopérative P&V Assurances est devenue un acteur de référence du marché belge des assurances.

Une coopérative est une association autonome de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement. Les coopératives se fondent sur les valeurs suivantes : l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Les membres des coopératives défendent des valeurs éthiques telles que l'honnêteté, l'ouverture, la responsabilité sociale et le souci d'autrui.

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI), qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier, a identifié sept principes coopératifs

- 1. L'adhésion volontaire et ouverte :** adhérer à une coopérative est un acte volontaire, il ne peut être contraint ; les coopératives sont ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son appartenance politique ou religieuse ;
- 2. Le contrôle démocratique exercé par les membres :** les membres participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions ;
- 3. La participation économique des membres :** les membres contribuent équitablement au capital investi dans leur coopérative et la contrôlent démocratiquement ; les membres ne bénéficient que d'une rémunération limitée ; ils allouent les excédents financiers au développement de la coopérative, à une redistribution aux membres (ristourne) en fonction des transactions qu'ils effectuent avec la coopérative et à un soutien à d'autres activités ;
- 4. L'autonomie et l'indépendance :** les coopératives sont des entités autonomes ; elles sont des organisations d'entraide contrôlées par leurs membres ; si elles concluent des accords avec des tiers ou si elles lèvent des capitaux provenant de sources externes, elles s'assurent que les membres exercent un contrôle démocratique et conservent leur autonomie ;

- 5. L'éducation, la formation et l'information :** les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs travailleurs afin qu'ils puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative ; elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération ;
- 6. La coopération entre les coopératives :** les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible ; elles renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales ;
- 7. L'engagement envers la collectivité :** les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres.

Le Groupe P&V traduit concrètement ces principes coopératifs dans la vie de l'entreprise :

- P&V donne la possibilité à ses clients, membres du personnel et agents de devenir coopérateurs de l'entreprise, grâce à l'acquisition de parts C, et de participer activement à la vie de l'entreprise ;
- Les bénéfices de P&V sont majoritairement réinvestis dans l'entreprise afin de renforcer sa solidité financière, d'accroître en permanence la qualité de ses produits et services, et de contribuer au développement du modèle coopératif ;
- P&V développe ses activités dans le champ de l'économie sociale, donnant la priorité aux objectifs sociaux et environnementaux.



2.6 Le Groupe P&V, détenteur du label 'Entreprise Ecodynamique'

Le 29 janvier 2024, la Région de Bruxelles-Capitale nous a labellisé 'Entreprise Ecodynamique', avec 2 étoiles. Le label concerne notre célèbre Tour.

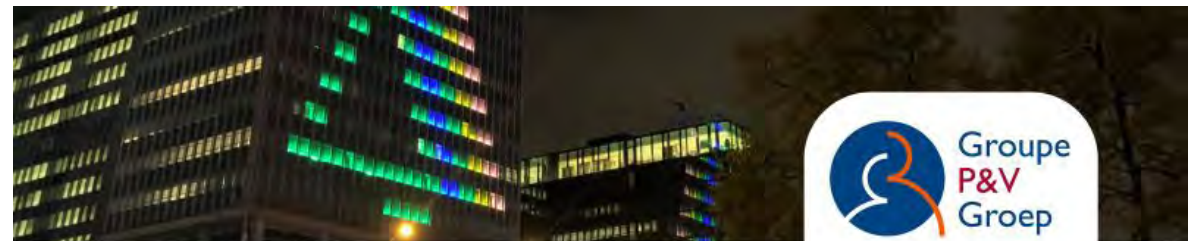
Le Label 'Entreprise Ecodynamique' est une reconnaissance officielle et gratuite. Il émane de la Région de Bruxelles-Capitale, et est attribué aux entreprises, associations et institutions basées dans la capitale, du secteur public ou privé, qui agissent pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Il s'accompagne d'un certain nombre d'étoiles : 1, 2 ou 3. L'objectif n'est pas d'évaluer l'activité elle-même (produits et services), mais la manière dont elle est exercée.

Le label et les étoiles découlent du résultat de la comparaison entre les actions d'éco-gestion concrètement mises en place pour réduire l'impact négatif de l'activité sur l'environnement, et celles qui pourraient idéalement l'être.

Le Groupe P&V et le label 'Entreprise Ecodynamique', c'est une longue histoire. C'est en 2009 qu'un groupe de réflexion 'Développement durable' a vu le jour au sein du Groupe P&V.

En 2010, et pour une période de 3 ans, nous avons obtenu le label pour la Tour P&V. En 2013 et 2016, toujours pour un triennat, il a été accordé pour la Tour et pour notre immeuble Brialmont. Ensuite, la crise sanitaire a mis bien des initiatives entre parenthèses.

Depuis le 24 octobre dernier, la Tour a à nouveau gagné ses galons d'entreprise ecodynamique, avec 2 étoiles pour accompagner le label.



3 Notre Impact





3.1 Investir pour une prospérité durable

Le Groupe P&V a conscience de son rôle social en tant qu'investisseur, et souhaite en cette qualité, contribuer au développement d'un monde économique plus durable. Nous sommes également convaincus que des investissements dans des entreprises et secteurs soucieux du développement durable dans les domaines ESG (environnement, société et gouvernance), constituent à terme le meilleur choix, tant en ce qui concerne l'alignement avec nos valeurs qu'au niveau de la création de valeur financière à long terme.

Nous mettons cette conviction en pratique en appliquant un certain nombre de principes à notre politique de placement.

3.1.1 Les risques de durabilité

Nous appliquons comme cadre de référence la notion de risques de durabilité tels que définis par l'EIOPA[1].

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il/si elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque en matière de durabilité peut être réparti en trois catégories :

1 – Le risque physique

Le risque physique directement lié à des événements climatiques (tels que inondations, incendies, tempêtes), ainsi qu'à des transformations climatiques sur le long terme (telles que précipitations, variations extrêmes de température, niveaux des océans, hausse de la température moyenne).

2 – Le risque de transition

Le risque de transition qui provient de l'évolution/la transition vers une société bas-carbone. Ce risque peut avoir un impact sur la rentabilité et la stratégie d'investissements.

3 – Le risque de responsabilité

Le risque de responsabilité par rapport aux changements climatiques (par ex. poursuites judiciaires, etc.).

Ces risques ont été ajoutés en 2022 à la taxinomie des risques de P&V. Ils font donc l'objet d'un suivi tel que défini dans notre politique de gestion des risques. En 2023, dans le cadre de l'ORSA, une analyse qualitative de l'ensemble des risques climatiques a été réalisée. Les analyses quantitatives seront réalisées en 2024.. En 2022, une analyse qualitative de ces différents risques a été effectuée. Les analyses quantitatives seront réalisées en 2023.

* European Insurance and Occupational Pensions Authority

3.1.2 Le Groupe P&V, investisseur responsable

La priorité première du Groupe P&V est la création de valeur pour toutes les parties prenantes, en commençant par le client, et non la création de profit pour ses actionnaires. Par ailleurs, le Groupe P&V s'inscrit dans le tissu sociétal de ses coopérateurs historiques, et partage leurs préoccupations.

Dans le cadre de son plan d'action « Financer la croissance durable », la Commission européenne a décidé entre autres de favoriser et d'harmoniser l'information fournie par les acteurs du secteur financier sur leurs approches relatives à l'intégration des risques de durabilité. Pour cela, elle a adopté le règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « Règlement SFDR).

Le Groupe P&V est un investisseur responsable, attaché aux principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), qui met tout en œuvre pour garantir la conformité aux exigences d'information et de transparence liées à notre approche relative à l'intégration des risques en matière de durabilité.

3.1.3 Inclusions des critères ESG dans notre politique d'investissement

Notre politique d'investissement intègre des principes ou pratiques durables et responsables dans la gestion de ses actifs, alignés avec les Objectifs de Développement Durable. Elle tend à mettre principalement l'accent sur les objectifs suivants :



ODD 3 – Santé et bien-être : via notre participation dans le Groupe Multipharma et l'implication dans l'entreprise Cohezio ;



ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : via notre participation dans des holdings énergétiques tel VEHI¹, l'investissement dans la scale-up belge Joule ou le financement direct ou indirect de projets dans les énergies renouvelables ;



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : en investissant dans des projets d'infrastructure résiliente et durable ;



ODD 11 – Villes et communautés durables : par nos investissements dans les sociétés d'investissement régionales, l'économie sociale et via notre patrimoine immobilier qui respecte les critères de durabilité (comme la certification BREEAM²) ;



ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : en excluant de nos investissements certains secteurs néfastes aux évolutions climatiques ou en investissant dans des projets visant à réduire l'impact du changement climatique (voir ci-après).

1. Vlaamse Energieholding

2. Building Research Establishment Environmental Assessment Method

Application de critères d'exclusion :

Le Groupe P&V évite d'investir dans des entreprises dont l'activité peut entraîner des conséquences néfastes sur la santé et sur l'environnement, et n'investit pas dans les entreprises, gouvernements ou secteurs suivants :

- Les paradis fiscaux ou régimes corrompus ou sujets aux violations de règles internationales ;
- Les entreprises ou gouvernements qui ne respectent pas les droits fondamentaux des êtres humains (y compris les pratiques de torture, privation de liberté arbitraire, travail forcé et exploitation des enfants) ;
- Les entreprises qui violent délibérément la législation (sociale, fiscale, environnementale...) et les normes éthiques fondamentales ;
- Les entreprises principalement actives dans des secteurs controversés, tels que l'industrie du tabac, les jeux d'argent et l'industrie du sexe et de la pornographie
- Les entreprises actives dans le secteur du charbon thermique (exploitation, extraction ou production d'électricité) et qui tirent plus de 15% de leurs revenus de ces activités ;
- Les entreprises qui fondent leurs opérations sur la corruption et la subornation ;
- Les entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes.

Application de critères de développement responsable et durable

Sans faire de concession au point de vue du rendement, la stratégie d'investissement ne répond pas uniquement à des critères financiers, mais également à d'autres tels que des préoccupations sociales, éthiques et environnementales. De manière générale, la stratégie d'investissement mise en place par le Groupe P&V veillera à :

- orienter prioritairement les flux de capitaux vers des investissements socialement et environnementalement responsables
- investir prioritairement dans des secteurs ou industries de l'économie durable
- favoriser la transparence et une vision à long terme dans les activités économiques et financières.

Dans ce contexte, le Groupe P&V met en place un système de « screening positif » ou « screening d'inclusion » qui vise à favoriser les investissements dans les entreprises qui affichent des pratiques exemplaires ou du moins, qui adoptent les meilleures pratiques de leur catégorie (« Best in Class »).

Une décision importante a également été prise en 2022 en ce qui concerne nos investissements en bonds « ESG ». Notre objectif est d'augmenter de minimum 10% par an l'exposition du début d'année, en bonds « ESG », hors effet de valorisation.

En Immobilier direct, la certification BREEAM permettra d'évaluer la durabilité et la performance énergétique du patrimoine immobilier. Nous ciblons une certification pour l'entièreté de notre patrimoine, et visons à améliorer le score BREEAM des immeubles existants. Pour les nouveaux immeubles dans lesquels nous investissons, nous visons un score minimum BREEAM « very good ».

Tous ces critères seront régulièrement évalués et amenés à être revus en fonction notamment des nouvelles recommandations des Nations Unies et de la taxinomie des activités durables définies au niveau européen.

En cas d'investissement dans des fonds de tiers, la sélection des fonds prendra en compte les étapes suivantes :

- lors de la phase de sélection des fonds, le Groupe P&V évaluera l'intégration des critères ESG par le gérant, à l'aide d'un questionnaire de due diligence, ou à l'aide d'un screening fourni par un consultant spécialisé
- en phase de suivi de l'investissement, le Groupe P&V évaluera le respect des critères ESG à travers les rapports des gérants externes
- - le Groupe P&V établira un dialogue avec les gérants externes afin de renforcer la prise en compte des enjeux ESG.



3.1.4 Inclusions des critères ESG dans notre offre de produits

Dans notre offre d'assurances épargne et investissement, nous privilégions des fonds éthiquement responsables. Lors du choix de nos gestionnaires de fonds, nous ne nous laissons donc pas uniquement guider par leur performance financière et leurs connaissances professionnelles car nous estimons important que leurs valeurs et normes correspondent aux nôtres.

Le Groupe P&V a conscience de son rôle social en tant qu'investisseur, et souhaite contribuer au développement d'un système financier international plus durable.

Nous mettons cette conviction en pratique en appliquant un certain nombre de principes dans nos offres de produits d'assurance vie et non-vie, et au travers de notre politique de placement pour les branches 21 et 23.

Branche 21 (rendements garantis)

Les investissements dans des secteurs dont les activités vont à l'encontre des valeurs du Groupe P&V (tabac, armes, charbon et exploitation minière) sont exclus de nos portefeuilles.

Branche 23 (associée à un investissement)

Pour assurer la gestion de nos fonds, nous faisons appel à l'expertise et au savoir-faire de gestionnaires d'actifs externes réputés. Nous visons à sélectionner le plus grand nombre possible de fonds relevant de l'article 8 ou 9 dans le cadre du règlement SFDR. Cela signifie que ces fonds, soit promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, soit ont pour objectif l'investissement durable.

Pour notre offre en branche 23, nous collaborons avec plusieurs gestionnaires de fonds. Grâce à leurs investissements, chacun de ces gestionnaires contribue de manière significative au développement d'un système financier mondial plus durable.

Dans notre offre assurantielle et jusqu'à présent, il manquait des définitions d'Objectifs de Développement Durable spécifiques à l'industrie, d'objectifs quantifiables et d'un cadre complet pour rendre compte de manière crédible des progrès réalisés.

En collaboration avec ICMIF, Swiss Re Institute a donc développé un calculateur d'ODD pour l'assurance, pour aider les (ré)assureurs à mesurer l'impact et orienter les entreprises vers la réalisation des ODD des Nations Unies.

Le calculateur d'ODD d'assurance permet aux entreprises de définir des objectifs commerciaux, une ligne de base, une orientation, de suivre les progrès, et de rendre compte de manière crédible des progrès en matière de développement durable aux principales parties prenantes, y compris les investisseurs, les actionnaires et les clients.

Sur base de ce calculateur calibré spécifiquement par l'ICMIF pour permettre une comparaison entre ses différents membres, le Groupe P&V a obtenu un score de 40% en termes d'atteinte des objectifs tels que définis par l'ONU. Ce résultat permet à notre Groupe de développer de nouvelles pistes d'amélioration pour les prochaines années.

Branches Non-Vie

P&V s'efforce de prendre en compte les aspects de durabilité dans l'élaboration de chaque nouveau produit.

Les questions suivantes sont systématiquement posées lors de chaque développement de produit :

- Vérification de la conformité du produit à la stratégie et à la politique de durabilité de l'entreprise
- Identification des SDG impactés favorablement ou non par le produit
- Le produit rencontre-t-il les attentes du client ?
- Le produit vise-t-il un public cible sous l'angle de la durabilité ?
- Le produit contribue-t-il à des pratiques durables ou en fait-il la promotion directe ou indirecte en termes :
 - environnementaux ;
 - sociaux ;
 - de gouvernance.
- La durabilité est-elle prise en compte tout au long de la chaîne de valeur ?

* Sustainable Finance
Disclosure Regulation

3.2 Agir pour le bien de la société

À travers toute son histoire, le Groupe P&V a constitué un réseau d'œuvres sociales en faveur des plus vulnérables. Aujourd'hui, nous exprimons notamment notre solidarité au travers de la Fondation P&V et en soutenant des initiatives génératrices de plus-value sociale.

3.2.1 La Fondation P&V

La Fondation P&V est une fondation d'utilité publique totalement indépendante du Groupe P&V. Elle lutte contre l'exclusion des jeunes et encourage leur implication sociale par le biais de diverses initiatives. Un des objectifs majeurs de la Fondation P&V est de contribuer à une société solidaire au sein de laquelle tous les jeunes peuvent participer en tant que citoyens à part entière. A travers ses projets pluriannuels et nationaux, elle tente de favoriser de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité entre et avec les jeunes de toute la Belgique (flamands, bruxellois et wallons).

25 ANS POUR LA FONDATION P&V

Le 19 avril 2023, la Fondation P&V a fêté son 25^e anniversaire au Beursschouwburg. Lors de cet événement festif qui a réuni à la fois, des jeunes, des experts, des organisations, des partenaires, etc. . . , nous avons pu faire un bilan de ce quart de siècle d'existence, et réfléchir à l'avenir et aux nouvelles thématiques sur lesquelles travaillera la Fondation, comme la santé mentale des jeunes par exemple.

Pour marquer cet anniversaire, un film a été réalisé et une brochure publiée, décrivant l'histoire et l'incidence de la Fondation à travers 25 portraits de personnes qui sont (ont été) importantes pour elle.

Plus d'informations sur le site de la Fondation P&V.

CONNECTING YOU(TH)

Se rencontre-t-on encore ou vit-on surtout dans ses propres bulles ? Ces dernières années, un écart grandissant se creuse dans la société, notamment en fonction du niveau et du type d'éducation. Nous ne vivons pas dans les mêmes quartiers, nous ne fréquentons pas les mêmes clubs de sport ou les mêmes écoles, nous ne nous rencontrons pas dans les mêmes lieux, et nos priorités et centres d'intérêts sont différents.

Tout cela a des conséquences négatives sur la cohésion sociale et la possibilité de construire une société où chacun peut se retrouver. Avec son projet "Connecting You(th)", la Fondation P&V visait à surmonter les clivages sociaux chez les jeunes. Le projet était composé de deux volets : un appel à projets et un Forum de jeunes. Ce projet était l'occasion pour vingt jeunes de 16 à 23 ans, d'horizons divers et de toute la Belgique, d'acquérir de l'expérience en citoyenneté active.

À la suite de l'appel à projets, le Forum de Jeunes a sélectionné 20 asbl qui facilitent les rencontres mutuelles et surmontent les clivages sociaux chez les jeunes, au travers de projets que la Fondation P&V a soutenus.

L'événement de clôture, organisé le 19 avril 2023, a rassemblé quelque 150 jeunes, chercheurs, experts de la jeunesse et organisations, pour partager leurs expériences lors de discours d'ouverture, d'ateliers interactifs, de podcasts, de débats, ... Toutes les activités ont été conçues et coordonnées en collaboration avec les jeunes du Forum. Les jeunes ont également eu l'occasion de poser leurs questions aux ministres de la jeunesse Benjamin Dalle et Valérie Glatigny.

Plus d'information sur le site de la Fondation ou sa chaîne YouTube.





PRIX DE LA CITOYENNETE

Depuis 2005, le Prix de la Citoyenneté de la Fondation P&V est attribué chaque année à des personnes, des initiatives ou des organisations belges ou internationales, qui s'investissent de manière exemplaire, dans la construction d'une société ouverte, démocratique, tolérante et solidaire. Le 19e Prix de la Citoyenneté de la Fondation P&V a été décerné en 2023 à Adil El Arbi, réalisateur et scénariste engagé socialement auprès des jeunes.

Adil El Arbi, né en 1988 à Edegem (près d'Anvers), a marqué, avec son partenaire réalisateur Bilal Fallah, l'industrie cinématographique belge et internationale avec des films comme Black, Rebel ou encore la série des Bad Boys avec Will Smith.

Adil El Arbi a su, à travers son parcours, briser le tabou de l'inaccessibilité. De façon naturelle, il réussit à décrypter une jeunesse en proie à la fois à la violence, la radicalisation, et la joie et l'amour, une jeunesse qu'il connaît bien. Il la côtoie encore, et elle inspire cet homme animé par une envie de montrer le monde des possibles, loin des clichés d'ascension par le sport ou la musique. La culture est une voix envisageable, mais pour cela il faudrait qu'elle ressemble à la société et qu'elle soit plus inclusive. C'est la raison pour laquelle, en parallèle à sa carrière, il a depuis des années un engagement auprès des jeunes.

Il milite pour la diversité et l'inclusion dans l'industrie cinématographique, et encourage la représentation des minorités. Son travail reflète souvent les expériences et les défis de personnes issues de milieux divers. Sans adopter une approche moralisatrice, il met le doigt sur les plaies de la société. Il joint la parole à l'action quand il s'engage pour TADA ou lance le projet WAJOW, une plateforme par et pour les jeunes qui relie différentes cultures, origines et âges à travers une passion commune : le cinéma et la création en ligne. Elle encourage les personnes passionnées à atteindre leur plein potentiel. Le Prix de la Citoyenneté lui revient cette année pour mettre en lumière tous les aspects de son parcours.



FONDATION P&V

*émancipation participation
citoyenneté solidarité*

www.foundationpv.be

3.2.2 Le Conseil des usagers

Depuis 1997, le Groupe P&V s'est doté d'un Conseil des usagers.

Le Conseil des usagers est un organe consultatif du conseil d'administration. Il est constitué de représentants des principaux coopérateurs, d'experts externes et de membres du personnel du Groupe P&V. Il se réunit quatre fois par an.

Le Conseil des usagers a pour mission de formuler des avis au conseil d'administration. Ces avis contribuent à élaborer la stratégie sociétale du Groupe P&V. Ils peuvent porter sur :

- La concrétisation des principes coopératifs au sein et en dehors de l'entreprise
- Le renforcement de l'identité coopérative propre au Groupe P&V, notamment à travers une expression de cette identité dans sa relation avec tous ses interlocuteurs
- L'entrepreneuriat socialement responsable porté par le Groupe P&V
- L'influence des évolutions sociales sur les besoins d'assurances et la solidarité avec les groupes menacés d'exclusion
- La politique en matière de gestion du personnel, axée sur la diversité et le développement individuel des collaborateurs et sur l'uniformité de l'approche environnementale
- La concrétisation de la responsabilité sociétale et de la politique de durabilité de l'entreprise
- L'amélioration qualitative des produits et services mis à disposition des clients.

En 2023, les travaux du Conseil des usagers ont été consacrés à réfléchir à l'opportunité de prévoir ou non en Belgique, un statut équivalent à la notion française de "l'Entreprise à Mission", et à l'intérêt éventuel pour P&V, de s'inscrire dans une démarche similaire.

3.2.3 Favoriser et soutenir le modèle coopératif en Belgique

Le Groupe P&V entend œuvrer au renforcement du mouvement coopératif dans son ensemble, et à cette fin, s'attèle à favoriser un meilleur réseautage au sein du monde coopératif. Le soutien de P&V au modèle coopératif se concrétise également à travers Febecoop, la Fédération belge des coopératives, dont P&V est membre et principal contributeur financier. Febecoop est une organisation regroupant des entreprises et des associations qui partagent la volonté de développer une économie respectueuse de l'humain et de son environnement, sur base des valeurs, de l'éthique et des principes coopératifs. Son objectif fondamental est la défense, la promotion et le développement du modèle d'entreprise coopératif.

Febecoop exerce sa mission de trois façons :

- Assurer la représentation, la défense et la promotion du modèle et de l'entrepreneuriat coopératifs au niveau international, européen, fédéral et régional
- Être un centre d'expertise concernant le modèle et l'entrepreneuriat coopératifs
- Offrir un accompagnement opérationnel au développement de projets coopératifs sur le terrain, dans les trois régions du pays, à travers ses agences-conseil.



3.2.4 Nos collaborateurs en action

Pour traduire notre engagement social en actions concrètes, nous pouvons compter sur des collaborateurs engagés. Ils soutiennent non seulement les projets organisés par le Groupe, mais proposent également des initiatives contribuant directement au développement de la société autour de nous. Le Groupe P&V renforce cet engagement en donnant une place au bénévolat dans le développement personnel de chacun.



BOOST

BOOST, acronyme de Be Our Organization Support Team, renforce les organisations du réseau de la Fondation P&V, grâce aux compétences et à l'enthousiasme des collaborateurs du Groupe P&V. Nos collègues mettent leur expertise à disposition dans les domaines de l'IT, des RH, du marketing, de la communication, etc... Par le biais d'une trajectoire de coaching de 9 mois, les organisations soutenues par la Fondation bénéficient ainsi d'une expertise externe pour améliorer leur fonctionnement.

En 2023 le projet BOOST, pour sa 7e édition, a rassemblé plus de 35 collègues du Groupe P&V qui se sont engagés auprès de 10 organisations. Cela a permis d'obtenir des résultats concrets dans des domaines très diversifiés. L'une des organisations qui peut compter sur l'aide de BOOST est l'asbl COF à Amay. Le COF est un centre d'insertion socio-professionnelle reconnu par la Région wallonne, qui propose à des demandeurs d'emploi un large éventail de formations dans des domaines variés. En 2023, l'équipe BOOST les a aidés à développer des ateliers de leadership pour leurs formateurs et membres de l'équipe.

P&V GROUP FOR LIFE

Depuis plusieurs années, le Groupe P&V et la Fondation P&V organisent une action de fin d'année pour une bonne cause, P&V Group for Life.

En 2023, P&V Group for Life a soutenu Mobile School, une organisation qui s'engage pour les enfants des rues partout dans le monde, en proposant des écoles itinérantes. Une journée solidaire, avec une marche 'Coup de Cœur' de 10 km, et d'autres activités sportives ou plus calmes, a rassemblé plus de 250 collaborateurs du Groupe P&V et a permis de collecter la somme de 14.000 euros.

3.2.5 Participations et soutien à l'économie locale et sociale

A côté de l'exercice de ses activités d'assurances, le Groupe P&V souhaite jouer un rôle sociétal et contribuer au développement de l'économie sociale en Belgique. Il exerce ce rôle en soutenant, notamment, des entités dont les activités contribuent aux ambitions sociétales du Groupe P&V.

Le soutien que le Groupe P&V offre peut prendre la forme (i) d'une prise directe de participation financière dans les entreprises ou au travers de sociétés régionales d'investissement ou de fonds en partenariat avec les régions ou les pouvoirs fédéraux, ou encore (ii) d'une participation active dans la gouvernance pour ce qui concerne les associations et les fondations. Tant pour les entreprises que pour les associations et les fondations, le soutien peut également prendre la forme d'un prêt.

Pour ces activités, le Groupe P&V ne recherche pas nécessairement le rendement financier immédiat, mais il entend plutôt préserver la valeur investie au mieux de ses intérêts et les intérêts de ses clients ou de renforcer son impact sociétal.

Dans sa stratégie sociétale, le Groupe P&V privilégie des entités dont les activités correspondent à l'un des 5 « pôles d'activités » suivants:

Activités qui favorisent une économie et une société durables

Ces entités luttent contre une société duale et visent au moins à contribuer à l'un des objectifs suivants:

- Contribuer à la préservation du lien social, au maintien ou renforcement de la cohésion sociale, ou contribuer au développement d'activité locale ou durable
- Apporter du soutien à des personnes en situation de fragilité, du fait de leur situation économique ou sociale ou de leur situation personnelle
- Donner la priorité à la finalité de service, à la collectivité ou aux membres plutôt qu'à une finalité de profit.

Ainsi, via ses participations dans Levanto, Exaris et Trividend, le Groupe P&V apporte son appui à un grand nombre d'initiatives d'économie sociale qui visent à aider des travailleurs peu qualifiés à trouver un emploi.

Activités qui sont liées à la citoyenneté

Le Groupe P&V soutient, principalement au travers de la Fondation, les entités qui encouragent la citoyenneté active et luttent contre l'exclusion sociale des jeunes.

Activités qui favorisent l'accessibilité au logement

Ces entités facilitent l'accès à un logement pour les personnes se trouvant dans des situations précaires.

Le Groupe P&V entend devenir un acteur important de l'aide au logement et du développement des logements en les rendant accessibles et durables. Il détient dès lors de nombreuses participations dans des entités qui offrent des crédits immobiliers sociaux.

En outre, en 2023, le Groupe P&V a constitué, en partenariat avec Solidaris (suite à un appel à projets du gouvernement wallon) une coopérative visant à créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans les régions de Charleroi et Mouscron.

Activités qui sont liées à la santé, à la longévité et à la retraite

Ces entités contribuent à rendre possible pour tous, l'accès à une bonne santé et à des soins de qualité.

Le Groupe P&V détient une participation importante dans Multipharma, un groupe coopératif qui s'est donné pour mission de jouer un rôle actif dans l'accessibilité aux produits de santé (principalement les médicaments) et aux soins pharmaceutiques de qualité. Le Groupe détient également une participation dans Coop Vooruit, une société coopérative qui regroupe des pharmacies et vise entre autres à proposer des soins de santé abordables.

Le Groupe P&V participe également à la gouvernance du Groupe Cohezio, service externe de prévention et de protection au travail qui a pour mission de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail de tous, ainsi que du Groupe Partena Professional qui accompagne les indépendants et les entreprises aux divers stades de développement de leurs activités professionnelles : de la création d'entreprise à la gestion salariale, en passant par la politique de gestion du personnel. Elle offre des conseils personnalisés, des aides sur mesure, des formations et de la consultance.

Activités qui sont liées à l'entrepreneuriat coopératif

Ces entités participent au développement économique et à la création d'emplois grâce au développement du modèle coopératif.

Le Groupe P&V entend également jouer un rôle en matière environnementale, ce qui l'a amené à prendre des participations dans des entités comme Vlaamse Energie Holding, une holding active en matière d'énergie renouvelable et dans Socofe qui encadre des projets de transition environnementale.

Enfin, le Groupe P&V veille à ce que toutes les entreprises ou associations qu'il soutient, appliquent une gestion éthique et économiquement efficace dans des secteurs d'activité éthiquement acceptables.





3.2.6 Respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et la subornation

Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe P&V contribue via ses différentes activités, au bien-être de la société en général, en ce compris le respect des droits humains.

En matière de fraude et de corruption, le Groupe P&V a élaboré une politique traitant du risque de fraude, qui reprend un cadre formel dans lequel s'opèrent les actions de lutte contre ces phénomènes qui vont à l'encontre de l'intérêt collectif de ses assurés.

Cette politique reprend l'approche et les principes directeurs suivis par notre Groupe, ainsi que la gouvernance mise en place en vue de lutter contre la fraude, à travers un traitement uniforme qui en garantit la détection et le reporting. Cette politique doit permettre à chaque département/service et à chaque collaborateur, de disposer des informations nécessaires à une prévention adéquate et à un traitement uniforme des cas de fraude ou de tentatives de fraude.

Une centralisation est mise en place par la désignation d'un coordinateur de fraude au sein de chaque direction. Tous les cas de fraude (en dehors des éventuelles fraudes en sinistres qui sont traitées par une cellule spéciale) sont traités par une Commission d'enquête, qu'il s'agisse de fraude avérée, tentée ou suspectée. Les cas les plus graves ou complexes sont soumis au Comité de fraude.

3.2.7 Politique d'intégrité

Le Groupe P&V est actif dans un secteur très réglementé où bon nombre de prescriptions légales, réglementaires et prudentielles doivent être respectées. Le respect de ces prescriptions est essentiel au maintien de la confiance de nos clients. Voilà pourquoi nous avons choisi d'appliquer une politique stricte en matière de déontologie et d'intégrité.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe P&V cherche particulièrement à :

- Promouvoir un climat de transparence et de confiance tant à l'égard de la clientèle que des collaborateurs, des intermédiaires et des prestataires de services
- Définir une politique de prévention claire et précise dans les matières extrêmement sensibles sur le plan de l'intégrité.

Notre Groupe a pris l'engagement de contribuer à un développement durable et socialement responsable, et de promouvoir les valeurs qui y sont liées.

Plusieurs règles déontologiques sont contenues dans la présente politique, axées sur les principes suivants :

- Le respect des exigences légales et réglementaires
- Le professionnalisme et le devoir de discrétion
- La transparence, la fiabilité et le respect à l'égard des clients
- Le respect mutuel pour les personnes et les opinions
- La transparence et la loyauté envers la société.

Le respect de ces principes relève de la responsabilité de chacun des collaborateurs du Groupe P&V.

3.3 Bien-être de notre personnel

Nos collaborateurs représentent la clé du succès de notre entreprise. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de construire avec eux une relation durable. Nous ne pouvons réaliser nos ambitions que si nos collaborateurs se sentent impliqués envers le Groupe P&V et ses clients.

Aussi, nous avons développé et poursuivi différentes initiatives destinées à augmenter la satisfaction de nos collaborateurs au travail, à développer leurs talents et à leur permettre de trouver un équilibre sain entre travail et vie privée.

3.3.1 Notre culture

En 2018, nous avons réalisé une enquête sur notre culture d'entreprise existante et souhaitée, à laquelle plus de 90 % des collaborateurs avaient répondu. Ce processus participatif a permis de façonner progressivement une culture d'entreprise destinée à faire du Groupe P&V une organisation orientée résultats, clients et collaborateurs.

Depuis cette première enquête, par différentes initiatives, nous interrogeons régulièrement les membres du personnel quant à leurs expériences concrètes et leurs attentes en matière de culture.

Entre 2019 et 2021, nous avons constaté une forte baisse du niveau de frustration dans notre organisation. Nous constatons que la situation et l'évolution sont très différentes d'une direction à l'autre, avec des valeurs extrêmes de part et d'autre.

Nous continuons à entreprendre des actions fortes pour améliorer ce résultat de façon structurelle, avec par exemple le programme de leadership, une amélioration significative de notre gouvernance, un programme bien-être...

Les valeurs majoritairement désignées pour décrire la culture d'entreprise souhaitée, sont totalement les mêmes que l'année dernière. L'orientation que nous devons prendre en découle donc clairement, et cela depuis 2018. En effet, depuis ce moment, les valeurs de la culture que nous souhaitons sont restées les mêmes à 80%. Il est également intéressant de constater que 'la collaboration transversale' rejoint le top 20 de notre culture actuelle, rejoignant ainsi des valeurs telles que engagement sociétal, conscience financière, communication ouverte, engagement auprès du client et engagement du collaborateur. En outre, nous remarquons que la demande d'un leadership plus axé sur l'humain semble encore plus forte que l'année dernière, ainsi que la demande d'une plus grande efficacité.

3.3.2 Formations

Construire ensemble une organisation efficace, apprenante et entreprenante est essentiel pour relever les défis qui nous attendent. Ceci nécessite que chaque travailleur se développe de manière continue. Une large offre de formations et de programmes de développement est à la disposition des collaborateurs du Groupe, pour acquérir et mettre en pratique de nouvelles compétences.

Cette offre de formations est disponible à tout moment sur notre plateforme digitale de formations. Elle est ainsi centralisée, avec un accès aisé à plus de 300 modules digitaux et à des sessions présentielles couvrant un large éventail de thématiques autour de l'assurance, du business, du leadership, de l'efficacité, des « soft skills », du bien-être, de l'apprentissage des langues, de l'IT Security, etc... Afin d'encore mieux informer nos collaborateurs sur notre offre de formations et de stimuler leur développement, nous avons organisé en 2023 notre 'Développement Week' où chaque collaborateur a pu assister à cette occasion à des sessions d'inspiration traitant du développement de compétences et du bien-être. En 2023, nous avons totalisé près de 24.000 heures de formations pour l'ensemble du Groupe, ce qui correspond à un accroissement de 33% comparé à 2022.

Parmi ces formations, pointons celle destinée aux responsables dont le rôle est primordial dans notre transformation culturelle. En 2023, nous poursuivons le développement de nos responsables, en proposant une large gamme de cours, online ou en présentiel, avec un accent sur la création d'un cadre propice à l'épanouissement des collaborateurs, à la collaboration transversale, à la priorisation et l'alignement pour réaliser ensemble nos objectifs stratégiques. Se former, c'est aussi échanger de bonnes pratiques et dialoguer avec ses pairs. C'est l'objectif poursuivi par l'organisation du « Leadership dialogue » organisé en 2023, et qui a rassemblé l'ensemble de nos responsables le temps d'une journée, pour des moments d'inspiration et de dialogue, et pour la mise en place d'une communauté par et pour nos responsables. Nous avons également lancé un programme de développement dédié à nos experts, pour renforcer leur impact dans l'entreprise et leur permettre de mieux naviguer dans un monde en mutation. Et enfin, nous avons continué à déployer notre programme de développement visant à doter nos collaborateurs des compétences requises par l'univers actuel du business. Plus de 120 collaborateurs ont déjà participé à ce programme.

L'année 2023 s'est clôturée par la mise en place de notre nouvelle 'Community Wellbeing & Inclusion' qui a réuni pour son kick-off plus de 30 collaborateurs motivés par la mise en place d'actions concrètes au sein du Groupe P&V.

3.3.3 Egalité des genres et diversité

Si l'on regarde les chiffres de présence féminine au niveau de l'ensemble du personnel, le Groupe P&V présente une situation de parfaite égalité.

En examinant nos chiffres de manière un peu plus détaillée, des différences apparaissent. Il y a 59% de femmes parmi les employés, pour seulement 36% de cadres féminins. Il faut toutefois noter que ce dernier chiffre est en progression, et que nous continuons nos efforts dans ce sens.

C'est pourquoi nous nous engageons à augmenter l'afflux de cadres féminins. Notre équipe de recrutement a suivi une formation pour accorder l'attention nécessaire au choix de mots neutres sur le plan du genre dans leurs textes d'offre d'emploi. En outre, l'équipe a l'ambition de retenir une femme pour chaque candidature à un poste vacant de cadre.

Collaboration avec l'organisation Women in Finance

En 2019, à l'instar de 90% des acteurs du secteur financier (dont Assuralia), le Groupe P&V a signé la charte «Women in Finance» qui prône le respect d'un équilibre de genre dans le secteur financier, et insiste sur l'importance de la diversité et de l'inclusion dans les entreprises.

En 2021, nous allons un pas plus loin, et signons la nouvelle charte de «Women in Finance» appelée «Inclusive Panels», qui vise à améliorer la mixité des genres, des origines et des âges parmi les expertes ou experts s'exprimant lors d'événements et conférences en Belgique (plus d'information sur le site de Women in Finance : inclusivepanels.be).

3.3.4 Politique de rémunération et autres avantages

La politique de rémunération du Groupe P&V vise à offrir à tous les travailleurs de l'entreprise une rémunération correcte basée sur le marché, et qui évolue de manière objective. L'application d'une matrice de rémunération et l'évolution annuelle des salaires en fonction du marché, sur base d'un référentiel externe, garantissent l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Le « plan cafétéria » donne aux collaborateurs une certaine souplesse dans la façon dont ils dépensent une partie de leur package salarial, en fonction de leurs préférences et de leurs besoins personnels. Il est régulièrement confronté aux attentes ou aux évolutions du marché et est ajusté si nécessaire.

Le département des ressources humaines contribue aux ambitions du Groupe P&V d'intégrer les principes de durabilité dans le fonctionnement de tous les départements. En termes de rémunération, cela se traduit, entre autres, par une refonte complète de l'offre de mobilité du Groupe P&V, avec l'ambition claire de réduire l'empreinte écologique de tous les trajets domicile-travail, et d'accélérer le verdissement de la flotte.

3.3.5 Nos récompenses : Top Employer 2024

Comme chaque année le « Top Employers Institute » a octroyé ses certifications de Top Employer à diverses organisations réparties dans le monde entier et considérées comme des leaders en matière de pratiques et de politique RH. Et le Groupe P&V est fier d'avoir intégré cette communauté d'excellence en 2022.

Le « Top Employers Institute » est depuis 30 ans l'autorité internationale qui certifie l'excellence des pratiques RH de nombreux employeurs à travers le monde (2 300 sociétés dans 121 pays). Son objectif est d'accélérer l'impact des stratégies RH pour améliorer le monde du travail.

La certification couvre six grands domaines RH, répartis en vingt thématiques telles que :

- Stratégie de gestion des talents
- Environnement de travail
- Acquisition de talents
- Formation et développement des compétences
- Bien-être au travail
- Diversité et inclusion.

Pour obtenir la certification Top Employer, nous devons atteindre un score minimum de 60%. Pour la troisième année consécutive, nous sommes fiers d'avoir reçu cette certification Top Employer avec un score de 81% qui représente une belle progression par rapport à l'année passée (76%). Nous évoluons donc dans notre offre de pratiques et services RH car le Top Employers Institute revoit et complète chaque année son enquête par de nouvelles questions reflétant les pratiques novatrices du marché.



3.4 Contribuer à une planète saine

Depuis une décennie, le dérèglement climatique est l'un des principaux enjeux planétaires. C'est pourquoi l'environnement a toute sa place dans notre politique.

Le Groupe P&V entend s'inscrire dans l'approche européenne de taxonomie, tant au niveau de ses activités économiques que de sa politique d'investissements.

Nous poursuivons aussi nos efforts pour réduire notre empreinte écologique. L'énergie, les déchets, la mobilité et l'achat de biens et de services durables sont les principaux thèmes écologiques sur lesquels nous travaillons.

3.4.1 Activités éligibles à la taxonomie verte de l'Union Européenne

Réglementation

Le règlement Taxonomie de l'UE, publié en juin 2020, s'inscrit dans les efforts de l'Union Européenne pour établir un cadre de financement durable et soutenir la transition vers une économie plus verte. Le règlement prévoit un système de classification ou « taxinomie » pour stipuler quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. Ce système de classification vise à fournir aux investisseurs, aux entreprises et aux décideurs une clarté et une transparence sur les activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux.

La taxinomie de l'UE reconnaît comme « durables sur le plan environnemental » les activités économiques qui apportent une contribution substantielle à au moins l'un des 6 objectifs climatiques et environnementaux de l'UE et qui, dans le même temps, ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs, répondent à des garanties sociales minimales et respectent des critères techniques de filtrage.

Les 6 objectifs environnementaux :

- **Atténuation du changement climatique** : cet objectif se concentre sur la réduction ou la prévention des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, afin de limiter le changement climatique. Les activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique comprennent le développement de sources d'énergie renouvelables (p. ex., solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique) pour remplacer les combustibles fossiles et augmenter l'efficacité énergétique dans les industries, les bâtiments et les transports.
- **Adaptation au changement climatique** : cet objectif vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des communautés et des infrastructures face aux conséquences du changement climatique. Les activités qui contribuent à l'adaptation au changement climatique comprennent la construction et l'entretien d'infrastructures de protection contre les inondations, les tempêtes et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que le développement d'une agriculture résistante à la sécheresse et de systèmes de gestion de l'eau.
- **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines** : cet objectif vise à préserver la qualité et la disponibilité des eaux douces et des écosystèmes marins. Les activités qui contribuent à la gestion durable de l'eau et des ressources marines comprennent la mise en œuvre de mesures de préservation de l'eau et de réduction de la pollution de l'eau par les ressources industrielles, agricoles et urbaines, ainsi que la gestion durable de la pêche pour garantir la santé à long terme des écosystèmes marins et des ressources halieutiques.
- **Transition vers une économie circulaire** : cet objectif est axé sur la réduction de la consommation de ressources, la minimisation de la production de déchets et la promotion de la réutilisation, du recyclage et de la remise à neuf des produits et des matériaux. Parmi les activités qui contribuent à la transition vers une économie circulaire, citons la conception de produits durables, réparables et recyclables, la promotion de la prévention des déchets, et la mise en œuvre de pratiques de gestion des déchets telles que le recyclage et le compostage.





- **Prévention et lutte contre la pollution** : cet objectif vise à réduire la pollution et à minimiser l'impact environnemental des activités industrielles, du transport et d'autres sources. Les activités qui contribuent à la prévention et au contrôle de la pollution comprennent la mise en œuvre de technologies propres et de bonnes pratiques pour réduire la pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que la gestion des substances et déchets dangereux de manière sûre et respectueuse de l'environnement.

- **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes** : cet objectif est axé sur la préservation et la restauration de la biodiversité, des écosystèmes et des habitats naturels afin de soutenir les services écosystémiques et la résilience écologique. Les activités qui contribuent à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes comprennent la création de zones protégées et de réserves naturelles pour préserver la biodiversité et les habitats, ainsi que la restauration des écosystèmes dégradés par le biais du reboisement, de la restauration des habitats et de projets de restauration des écosystèmes.

Les critères techniques de sélection ont été publiés dans 2 règlements délégués différents. Le premier (« Règlement délégué sur le climat ») contient les critères relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique. Cette loi a été publiée le 4 juin 2021 et oblige les entreprises à présenter un rapport sur leur éligibilité et leur conformité à la taxinomie. Le deuxième règlement (« Règlement délégué Environnement ») concerne les 4 autres objectifs environnementaux. Cette loi a été publiée le 27 juin 2023 et exige un rapportage sur l'adéquation à partir du 1er janvier 2024, et une harmonisation à partir du 1er janvier 2025. Étant donné qu'aucune donnée n'est encore disponible au moment de la publication de ce document, nous ne rendrons pas encore compte des objectifs environnementaux qui relèvent de la description du « Règlement délégué Environnement ».

Le règlement Taxinomie a introduit 2 concepts :

- **Éligibilité à la taxinomie** : une activité économique éligible est une activité économique décrite dans la législation déléguée comme ayant un fort potentiel de contribution à au moins l'un des six objectifs environnementaux et répondant aux critères techniques de sélection définis dans les règlements délégués de la taxinomie.

- **Alignement sur la taxinomie** : une activité économique alignée est une activité dont les critères techniques confirment qu'elle apporte une contribution substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, sans nuire de manière significative aux autres objectifs, et répondant aux normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du secteur du travail.

Le « Règlement délégué sur la publication d'informations » décrit les exigences de publication de l'Article 8 du règlement Taxinomie pour les entreprises financières en ce qui concerne leurs activités économiques éligibles et alignées sur la taxinomie. P&V fait rapport de toutes les activités financières significatives qui relèvent de ce règlement.

3.4.2 Activités d'assurance non-vie

Portée des activités

En vertu de la réglementation Taxinomie, les compagnies d'assurances sont tenues de divulguer des indicateurs d'éligibilité à la taxinomie (et de concilier ces indicateurs avec la taxinomie) en ce qui concerne leurs activités d'assurance dommages (et leurs huit activités Solvabilité II).

Pour être éligible à la taxinomie, un produit d'assurance doit inclure au moins une police avec des conditions liées au traitement des risques climatiques. P&V propose des polices dans les branches d'activité « autres assurances véhicule automoteur » et « assurance incendie et dégâts matériels », dans lesquelles la protection contre les dangers climatiques est explicitement reprise.

Activités économiques (1)	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)					
	Montant absolu des primes, année t (2)	Part des primes, année t (3)	Part des primes, année t-1 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Ressources aquatiques et marines (6)	Économie circulaire (7)	Pollution (8)	Biodiversité et écosystèmes (9)	Garanties minimales (10)
	EUR	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxinomie (durables sur le plan environnemental)	0	0%	0%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	nvt
A.1.1. dont réassurés	0	0%	0%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	nvt
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance	0	0%	0%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	nvt
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	0	0%	0%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	nvt
A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxinomie)	443.172.170	45%	44%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	nvt
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxinomie	542.986.009	55%	56%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	nvt
Totaal (A.1 + A.2 +B)	986.158.179	100%	100%						

Les «primes» à indiquer dans les colonnes (2) et (3) sont les primes brutes émises ou, selon le cas, le chiffre d'affaires lié aux activités d'assurance ou de réassurance non-vie.

La colonne (4) est à remplir à partir de l'exercice 2024.

Les activités d'assurance et de réassurance non-vie ne peuvent être alignées sur le règlement (UE) 2020/852 qu'en tant qu'activités permettant l'adaptation au changement climatique.

P&V propose également des polices basées sur une approche de protection générale et qui couvrent donc tous les risques, y compris (mais sans référence explicite) les risques climatiques dans les cinq branches d'activité restantes « assurance maladie », « assurance protection des revenus », « assurance compensation des travailleurs », « assurance de responsabilité véhicules motorisés » et « assistance ».

P&V ne considère actuellement une branche d'activité comme éligible au titre du règlement Taxinomie que si ces polices incluent explicitement une couverture contre les risques climatiques. La branche d'activité la plus importante qui entre en ligne de compte, en termes de primes brutes encaissées, est « incendie et autres dommages aux biens ».

À l'avenir, nous effectuerons une étude détaillée de toutes nos activités d'assurance non-vie concernant tous les éléments de la prime. Des spécialistes du secteur analyseront le contenu des polices d'assurance et l'étendue de la couverture pour déterminer si celles-ci sont adaptées aux conséquences du changement climatique.

La part des activités d'assurance éligibles à la taxinomie est de 45 %. P&V ne répondant pas actuellement à tous les critères techniques de sélection définis dans la réglementation, il n'y a pas d'activités alignées sur la taxinomie.

Nature et objectifs des activités économiques alignées

Les législateurs européens ont stipulé que certaines activités d'assurances non-vie sont considérées comme durables sur le plan environnemental en raison de leur fonction de facilitation en vue de l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique.

3.4.3 Activités d'investissement

Portée des actifs

Les calculs ont été effectués sur l'ensemble de notre bilan, y compris les investissements liés à des parts où le risque d'investissement est supporté par l'investisseur, afin de se conformer aux méthodologies réglementaires. Dans le cadre du calcul, nous avons inclus tous les investissements directs dans des obligations, emprunts et actions d'entités cotées en bourse et non cotées en bourse, participations et emprunts à des entités non cotées en bourse, hypothèques, investissements immobiliers, produits dérivés, espèces et investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires d'actifs externes.

Sources de données

Nous utilisons Bloomberg en tant que fournisseur de données de taxinomie, en raison de la traçabilité et de la transparence des données relevant de la taxinomie et du court intervalle de temps entre la date de rapportage des données par une entité économique et la date d'intégration dans la base de données.

Restrictions et méthodologies

Au moment de la rédaction du présent rapport, les opinions divergeaient quant à l'application du règlement relatif à la taxinomie et des règlements délégués y afférents. Nos commentaires, tant quantitatifs que qualitatifs, sont formulés avec soin et en tenant compte des informations à notre disposition.

Étant donné que les entreprises viennent tout juste de commencer leur rapportage sur les données de taxinomie, leur disponibilité reste complexe. Dans de tels cas, nous avons adopté une attitude prudente et avons omis les données modélisées de nos calculs.

La part des activités d'investissement éligibles à la taxinomie est de 37,17%, la part des activités d'investissement alignées sur la taxinomie est de 1,49%.

La législation permet de tenir compte des obligations vertes d'une valeur de 185 691 345 EUR sur notre bilan. Il s'agit d'un type d'obligations dont le produit est destiné à des projets verts présentant des avantages environnementaux et/ou climatiques positifs. Les produits sont détenus dans un sous-portefeuille ou suivis d'une autre manière par l'émetteur, et confirmés par un processus interne formel. À l'heure actuelle, aucune information n'est disponible sur l'éligibilité et l'alignement sur la taxinomie et, malgré leur impact environnemental positif, ces obligations ne sont donc pas prises en compte.

En ce qui concerne nos investissements dans des hypothèques aux Pays-Bas, nous avons une position dans des hypothèques qui répondent aux critères techniques faisant l'objet de la réglementation Taxinomie. Il n'existe actuellement aucun consensus dans le secteur financier sur la vérification de la conformité aux principes présents dans la réglementation de

ne pas causer de préjudice important. C'est pourquoi nous avons adopté une approche conservatrice et exclu ces investissements des calculs pour l'alignement sur la taxinomie.

Les fonds closed-end investis dans des actifs privés (crédits privés, private equity, infrastructure et immobilier) représentent 2 177 826 377 EUR. Étant donné que ces investissements sont des investissements historiques dans des entités souvent plus petites et gérées par des gestionnaires externes, nous ne recevons pas de données relatives à la taxinomie. Malgré l'impact positif évident de nombre de ces stratégies (amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles, projets d'énergies renouvelables et prêts à impact positif), nous avons adopté une approche conservatrice et exclu ces investissements de nos calculs d'alignement sur la taxinomie.

Nature et objectifs des activités économiques alignées

Cette activité alignée sur la taxinomie concerne les investissements dans des titres de créance et des actions d'entités et les investissements dans des actifs réels tels que l'immobilier et les infrastructures. À l'heure actuelle, nous n'avons aucun objectif concernant l'alignement de nos activités d'investissement sur la taxinomie.

Évolution des activités économiques taxinomiques dans le temps

Il s'agit de la première année où nous rapportons des données relevant de la taxinomie selon le format de rapport détaillé actuel, c'est pourquoi aucune comparaison d'une année sur l'autre n'est disponible.

Intégration de la réglementation Taxinomie dans notre stratégie d'investissement

Nous n'avons pas encore adapté notre stratégie d'investissement durable aux critères spécifiques de la Taxinomie. Au lieu de cela, nous nous conformons aux règles et aux objectifs ESG. Notre ambition globale est d'atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. C'est pourquoi notre objectif est de mesurer et de réduire les émissions indirectes de nos actifs d'investissement, à l'aide d'objectifs préliminaires que nous définirons ultérieurement. Nous nous attendons à ce que cela augmente également la part des activités liées à la taxinomie.

Intégration de la réglementation sur la taxinomie dans nos contacts avec les clients et les contreparties

À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore intégré les critères de taxinomie dans nos entretiens avec les clients et les parties prenantes.

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:

par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:
Sur la base du chiffre d'affaires: 1,49%	Sur la base du chiffre d'affaires: 132.980.892
Sur la base des dépenses d'investissement: 2,95%	Sur la base des dépenses d'investissement: 262.838.372
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.
Ratio de couverture: 46,63%	Couverture: 8.914.292.178

Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP	
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	Valeur, en montants monétaires, des dérivés.
0,22%	20.000.000
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:
Pour les entreprises non financières: 27,35%	Pour les entreprises non financières: 2.437.992.189
Pour les entreprises financières: 0,60%	Pour les entreprises financières: 53.109.667
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:
Pour les entreprises non financières: 3,65%	Pour les entreprises non financières: 325.567.725
Pour les entreprises financières: 0,00%	Pour les entreprises financières: 0
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE
Pour les entreprises non financières: 34,01%	Pour les entreprises non financières: 3.031.835.933
Pour les entreprises financières: 4,94%	Pour les entreprises financières: 440.076.822

Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs:
32,93%	2.935.467.376
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:	Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:
1,55%	5.308.238
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie:
61,34%	5.468.159.192
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie:
37,17%	3.313.152.093
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE
Pour les entreprises non financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 1,49%	Pour les entreprises non financières: Sur la base du chiffre d'affaires: 132.980.892

Sur la base des dépenses d'investissement: 2,95%	Sur la base des dépenses d'investissement: 262.838.372
Pour les entreprises financières: Sur la base du chiffre d'affaires : Données non disponibles.	Pour les entreprises financières: Sur la base du chiffre d'affaires : Données non disponibles.
Sur la base des dépenses d'investissement : Données non disponibles.	Sur la base des dépenses d'investissement : Données non disponibles.
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie:	Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :
Sur la base du chiffre d'affaires: 1,55%	Sur la base du chiffre d'affaires: 5.308.238
Sur la base des dépenses d'investissement: 3,07%	Sur la base des dépenses d'investissement: 262.838.372
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:
Sur la base du chiffre d'affaires: 0,00%	Sur la base du chiffre d'affaires: 0
Sur la base des dépenses d'investissement: 0,00%	Sur la base des dépenses d'investissement: 0

Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales:

(1) Atténuation du changement climatique

Chiffre d'affaires: 1,44%	Activités transitoires: Données non disponibles
CapEx: 2,88%	Activités habilitantes: Données non disponibles

(2) Adaptation au changement climatique

Chiffre d'affaires: 0,05%	Activités habilitantes: Données non disponibles
CapEx: 0,11%	

(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Chiffre d'affaires: Données non disponibles	Activités habilitantes: Données non disponibles
CapEx: Données non disponibles	

(4) Transition vers une économie circulaire

Chiffre d'affaires: Données non disponibles	Activités habilitantes: Données non disponibles
CapEx: Données non disponibles	

(5) Prévention et réduction de la pollution

Chiffre d'affaires: Données non disponibles	Activités habilitantes: Données non disponibles
CapEx: Données non disponibles	

(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Chiffre d'affaires: Données non disponibles	Activités habilitantes: Données non disponibles
CapEx: Données non disponibles	

3.4.4 Durabilité de nos activités sur le plan environnemental

Pour développer nos actions dans un environnement en continue mutation, nous avons engagé dans nos équipes des collaborateurs expérimentés en termes de développement durable, d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de gestion de systèmes d'énergies renouvelables (SER).

Ces compétences sont certifiées par la détention de formations BREEAM et par d'autres agréments : PHPP, DGO4, VITO, TOTEM, PEB/EPB, CPEB/EAP, audits énergétiques divers, etc.

Nos projets de développement en cours sont largement orientés vers l'implémentation de solutions de rénovation intégrant les critères cités ci-dessus.

3.4.5 Nos actions pour réduire nos émissions de CO2

Diverses actions ont été prises pour réduire notre empreinte CO₂, tant dans les domaines liés directement à l'infrastructure que dans ceux du bien-être au travail.

Nous parlons ici non seulement d'une transition énergétique vers l'utilisation des technologies LED ou la promotion d'une mobilité plurimodale (incluant l'électrification du parc automobile), mais également d'une politique axée sur le télétravail combinée à une réduction des espaces de travail centralisés (et donc des déplacements professionnels).

3.4.6 Notre gestion des déchets

Depuis des années, le Groupe P&V met un point d'honneur à réduire les déchets en appliquant le tri tant au niveau du PMD que des batteries, du tout-venant ou du papier. En ce qui concerne ce dernier point, le Groupe P&V a réduit sa consommation de manière drastique en encourageant au maximum l'utilisation des canaux digitaux pour la communication ou la souscription des contrats.

3.4.7 Des fournisseurs responsables

Le Groupe P&V entend également consommer de manière plus durable, notamment lors de ses achats de biens et de services :

- Le petit matériel de bureau nécessaire aux activités d'assurances fait l'objet d'une sélection d'articles « green », respectueux de l'environnement dans leur fabrication et dans leur fin de vie
- Le choix des fournisseurs de transport s'effectue sur base de critères de livraison durable, combinant réduction des déplacements et utilisation de véhicules « verts »
- Le nettoyage régulier de nos infrastructures s'effectue avec des produits labellisés ECO.

3.4.8 Gestion de notre infrastructure

Depuis 2005, le Groupe P&V suit de près ses consommations énergétiques et met en place les actions nécessaires à leur réduction. La réalisation régulière d'audits énergétiques, non seulement dans ses propres immeubles de bureaux mais également dans les immeubles de rapport qui ne sont pas occupés par le Groupe, met en évidence les lacunes éventuelles et les actions de correction à mettre en place pour optimiser les consommations, tant au niveau des éléments passifs que des installations techniques. En conséquence, des améliorations sont apportées pour économiser l'énergie et stimuler l'utilisation de l'énergie renouvelable.

3.4.9 Déplacements durables domicile-travail

Privilégier la mobilité douce

Le Groupe P&V applique une politique de mobilité dans le cadre de laquelle nous tentons d'augmenter systématiquement, via diverses mesures, le nombre de déplacements durables.

Nous stimulons ainsi, par une prise en charge complète, l'utilisation des transports publics pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Nous encourageons également les collaborateurs à utiliser autant que possible le train, le métro, le tram, le bus et les vélos partagés pour tous leurs déplacements professionnels. Les collaborateurs qui viennent travailler avec leur vélo personnel reçoivent eux aussi une indemnité.

Nous facilitons en outre le covoiturage entre les membres du personnel, en les faisant bénéficier d'avantages fiscaux et d'une place de parking prioritaire dans nos bâtiments.

Gestion de la flotte automobile

Depuis le 1er juillet 2023, P&V a entamé la transition vers un parc automobile 100% électrique, et seuls des véhicules électriques peuvent encore être commandés, tant pour les voitures de société des cadres et des collaborateurs commerciaux que pour les voitures que les employés financent via le plan cafétéria. Pour les déplacements domicile-lieu de travail, il convient de choisir entre l'utilisation de la voiture de société, qui donne droit à une place de parking, et l'utilisation d'un abonnement aux transports en commun.

De plus, tous les collaborateurs ont accès à une gamme étendue de vélos dans le cadre du plan cafétéria, un avantage qui gagne en popularité d'année en année.



Rapport non-financier 2023

P&V Assurances sc - Rue Royale 151 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode - 0402.236.531 - RPM Bruxelles
groupepv.coop / info@pv.be - pv.be / info@vivium.be - vivium.be